

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VANNE ET DU PAYS D'OTHE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU MERCREDI 8 Avril 2015
Convocation du 30 Mars 2015

Introduction : Intervention de la DDT sur la mise aux normes des aménagements des Établissements Recevant du Public Ad'AP (date butoir septembre 2015)

L'ordre du jour étant le suivant :

- **Compte Administratif 2014 de la Communauté de Communes et des Budgets Annexes**
- **Adoption du Compte de Gestion 2014 de la Communauté de Communes et des Budgets Annexes**
- **Vote des taux de taxes 2015 et de la TEOM**
- **Vote du Budget Primitif 2015 de la Communauté de Communes et des Budgets Annexes**
- **Mise à disposition de personnel au service annexe du SPANC**
- **Indemnités de fonction du Président : diminution**
- **Personnels : Création et suppression de poste d'adjoint administratif, création de postes pour les emplois saisonniers au Syndicat d'Initiative de Cerisiers**
- **Propositions du Conseil Général : Agence de Développement Territorial**

Questions diverses : Terrains pour branchages dans les communes, Très haut débit, Délibération pour le choix d'une capitale régionale

En pièces jointes les éléments d'information pour le vote du Budget.

Étaient présents :

ARCES DILO	Monsieur	BEZINE	Jacques	MOLINONS	Monsieur	BEZINE	Yves
ARCES DILO	Monsieur	VANNEREAU	Pierre	PONT / VANNE	Monsieur	STERN	Michel
BAGNEAUX	Monsieur	WILLIAM	Georges	ST MAURICE ARH	Monsieur	PRIN	Francis
BOEURS EN OTHE	Monsieur	CLEROT	Gérard	THEIL /VANNE	Monsieur	COQUILLE	Bernard
CERILLY	Madame	VALLEE	Édith	THEIL /VANNE	Monsieur	TERVILLE	Gérard
CERISIERS	Monsieur	HARPER	Patrick	VAREILLES	Monsieur	ROMIEUX	Bernard
CERISIERS	Monsieur	BONNET	Jean-Louis	VAUDEURS	Madame	GARNAULT	Marie Claude
CERISIERS	Madame	GRELLAT MAZIER	Annick	VAUDEURS	Monsieur	RUIZ	Pascal
CERISIERS	Monsieur	JACQUINOT	Guy	VAUMORT	Madame	ROCHÉ	Marie-José
CHIGY	Monsieur	MAUDET	Luc	VILLECHETIVE	Madame	VIE	Nicole
COULOURS	Madame	VAILLANT	Christine	VILLENEUVE L'ARCH	Monsieur	KARCHER	Sébastien
COURGENAY	Monsieur	PAGNIER	Daniel	VILLENEUVE L'ARCH	Madame	LEGENDRE	Jeannine
COURGENAY	Madame	GAUDOT	Marie- Hélène	VILLENEUVE L'ARCH	Madame	GIGOT	Geneviève
FLACY	Monsieur	DEN DEKKER	Jacques	VILLENEUVE L'ARCH	Monsieur	PUTHOIS	Alain
FOISSY/VANNE	Monsieur	THOMAS	Bernard	VILLENEUVE L'ARCH	Monsieur	VERHOYE	Daniel
FOURNAUDIN	Madame	CHAPELET	Marie				
LA POSTOLLE	Monsieur	LAPOTRE	Daniel				
LAILLY	Madame	MASSÉ	Sylvette				
LES CLERIMOIS	Monsieur	REVELLAT	Edmond				
LES SIEGES	Monsieur	LENGLET	Patrick				

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents, excusés : Mmes Françoise GIVAUDIN (suppléée), M. Michel DEVELAY (suppléé)

Secrétaire de séance : M. Daniel PAGNIER

Invités présents : Madame MAUDET, M. MARCHAND Conseillers Départementaux, Mme APTEL et M. LABALTE de la DDT.

Le présent Conseil a été accompagné d'une présentation visuelle des documents par vidéo-projection. Les documents sont mis à la disposition des conseillers avec la convocation.

M. Luc Maudet donne lecture du précédent compte rendu qui est adopté par le Conseil Communautaire.

Le Président invite les conseillers à présenter leurs observations sur le compte rendu sous 48 heures à fins de rectifications par le secrétariat.

Les conseillers ont reçu les pièces utiles au vote du Budget : Bilan des Comptes administratifs du Budget principal et des budgets annexes, Proposition de Budget primitif pour le Budget principal et les budgets annexes. (voir pièces jointes) La commission des Finances s'est réunie le 27 Mars pour examiner le compte administratif et préparer le Budget primitif qui a été relu par Madame la Trésorière.

- Accueil par M. STERN, maire de Pont sur Vanne
- Intervention de la DDT sur la mise aux normes des aménagements des Établissements Recevant du Public Ad'AP (date butoir septembre 2015)

❖ **Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion de la Zone d'Activité des Vignes de Mauny, Délibération N°10-2015, Classification 7.1 décisions Budgétaires**

Le Président ayant quitté la salle après présentation, le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur HARPER, 1er Vice-Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : déficit de clôture 1 023.56€

ZAI	Investissement		Fonctionnement		ensemble	
	Déficit	recettes	Dépenses Déficit	Recettes excédent	Dépenses Déficit	Recettes excédent
Résultats reportés	23 984.19			23 254.63	23 984.19	23 254.63
Opérations de l'exercice	294		294	294	294	294
TOTAL	24 278.19		294	23 548.63	24 572.19	23 548.63
Résultat de clôture	24 278.19			23 254.63	1 023.56	
Restes à Réaliser						
Total cumule	24 278.19			23 254.63	1 023.56	
Résultat Définitif	24 278.19			23 254.63	1 023.56	

Le Conseil Communautaire constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le président ayant regagné la salle, le Conseil approuve à l'unanimité les Comptes de Gestion 2014 du Receveur Communautaire dont le résultat est identique à celui du Compte Administratif 2014 pour la Communauté de Communes.

❖ **Vote du Compte Administratif et du compte de gestion du service assainissement non collectif, Délibération N° 011-2015, Classification 7.1 décisions Budgétaires**

Le Président ayant quitté la salle après présentation, le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur HARPER, 1er Vice-Président, délibérant sur le compte administratif 2014 du service assainissement non collectif, dressé par le Président, après s'être fait

présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : excédent de clôture de 22 830.49€

SPANC	Investissement		Fonctionnement		ensemble	
	Déficit	recettes	Dépenses Déficit	Recettes excédent	Dépenses Déficit	Recettes excédent
Résultats reportés				24027.58		24027.58
Opérations de l'exercice			39843.10	38646.01	39843.10	38646.01
TOTAL				62673.59		62673.59
Résultat de clôture				22830.49		22830.49
Restes à Réaliser						
Total cumule				22830.49		22830.49
Résultat Définitif				22830.49		22830.49

Le Conseil Communautaire constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le président ayant regagné la salle, le Conseil approuve à l'unanimité le Comptes de Gestion 2014 du Receveur Communautaire dont le résultat est identique à celui du Compte Administratif 2014 pour le service assainissement non collectif.

❖ **Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion de la Communauté de Communes, Délibération N012-2015, Classification 7.1 décisions Budgétaires**

Le Président ayant quitté la salle après présentation, le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur HARPER, 1er Vice-Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : déficit d'investissement comprenant les restes à réaliser : 139 835.85€, excédent de fonctionnement : 747 503.67€ soit un excédent global de 607 667.82€

CCVPO	Investissement		Fonctionnement		ensemble	
	Déficit	recettes	Dépenses Déficit	Recettes excédent	Dépenses Déficit	Recettes excédent
Résultats reportés	57 540.52			543 422.62	57 540.52	543 422.62
Opérations de l'exercice	503 712.34	440141.01	1 101880.60	1 305 961.65	1 605592.94	1 746102.66
TOTAL	561 252.86	440141.01	1 101880.60	1 849384.27	1 663133.46	2 289525.28
Résultat de clôture	121 111.85			747 503.67		626 391.82
Restes à Réaliser	77 559	58 835			77 559	58 835
Total cumule	198 670.85	58 835		747 503.67	77 559	685 226.82
Résultat Définitif	139 835.85			747 503.67		607 667.82

Le Conseil Communautaire constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de

fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le président ayant regagné la salle, le Conseil approuve à l'unanimité les Comptes de Gestion 2014 du Receveur Communautaire dont le résultat est identique à celui du Compte Administratif 2014 pour la Communauté de Communes.

❖ **Affectation du résultat du Compte Administratif de la Communauté de Communes, Délibération N°013-2015- , Classification 7.1 décisions Budgétaires**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **747 503.67€**, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	543 422.62
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	274 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	204 081.05
Résultat cumulé au 31/12/2014	747 503.67
A.EXCEDENT AU 31/12/2014	747 503.67

Affectation obligatoire

* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)

à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068 139 835.85

Solde disponible affecté comme suit:

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	139 836.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	607 667.67
* Arrondi à	607 667.00

❖ **Vote du Budget Primitif 2015 pour la Communauté de Communes Délibération N°014-2015 Classification 7.1 Décision Budgétaire**

Le Président présente ensuite en détails la proposition de Budget primitif (annexes) telle qu'étudiée en commission des finances pour la Communauté de Communes. Après la présentation faite par le Président, le Conseil adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2015 de la Communauté de Communes de la Vanne et du pays d'Othe qui s'équilibre en comme suit :

Section investissement : le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à **565 384 €**

Section de fonctionnement : le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à **2 075 518 €**

❖ **Vote du Budget Primitif 2015 pour la Zone d'Activité des Vignes de Mauny Délibération N°015-2015 Classification 7.1 Décision Budgétaire**

Le Président présente ensuite en détails la proposition de Budget primitif (annexes) pour la Communauté de Communes. Après la présentation faite par le Président, le Conseil adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2015 de la Zone d'Activité des Vignes de Mauny qui s'équilibre en comme suit :

Section investissement : le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 212 213€

Section de fonctionnement : le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 747 106 €

❖ **Vote du Budget Primitif 2015 pour le service assainissement non collectif, Délibération N°016-2015 Classification 7.1 Décision Budgétaire**

Le Président présente ensuite en détails la proposition de Budget primitif (annexes) pour la Communauté de Communes. Après la présentation faite par le Président, le Conseil adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2015 du service assainissement non collectif qui s'équilibre en comme suit :

Section d'exploitation : le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 106 828€

❖ **Vote du Budget Primitif 2015 : taux d'imposition pour la Communauté de Communes**
Délibération N°017-2015, Classification 7.2 fiscalité

Le Président présente le bilan des allocations compensatrices par le biais de l'imprimé présentant les bases prévisionnelles annuelles (Etat 1259). La CCVPO a payé en lieu et place des communes les cotisations au syndicat du collège en 2014 et absorbe maintenant les charges de ce syndicat et du smctom. De nouvelles compétences ont été adoptées et doivent être financées. La Loi va imposer à l'avenir de nouvelles compétences communautaires (GEMAPI, ...). La DGF a été réduite de 18.9% et les bases de taxation issues de la Loi de Finances n'augmentent que de 1.55% soit une diminution des ressources de 28 396€

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de ne pas pratiquer d'augmentation des taux d'imposition pour la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non-bâti, la Cotisation Foncière des entreprises et la taxe professionnelle de zone.

La réflexion en vue de la révision des taux de taxe pour l'intercommunalité devra être menée pour le BP 2016 compte tenu des reprises de charge par la CCVPO et qui n'ont pas donné lieu à nouvelles ressources.

- Taxe d'habitation : **2.38%**
- Taxe sur foncier bâti : **2.11%**
- Taxe sur foncier non bâti : **4.40%**
- Cotisation Foncière des entreprises : **2.46%**
- Taxe professionnelle de zone : **17%**
- Taxe sur les ordures ménagères : **10.5%**

❖ **Mise à disposition de personnel au service annexe du SPANC, Délibération N°018-2015,**
Classification 7.1 Décision Budgétaire

Afin de respecter la sincérité des charges liées au Service Annexe du SPANC, Le Conseil Communautaire décide de porter la charge de secrétariat supportée par le service à 30% du salaire annuel de l'agent, sur la base de l'indice majoré 339. Le montant est arrondi à 8500€ pour la valeur d'indice en vigueur.

❖ **Indemnités de fonction du Président : diminution, délibération 019-2015, Classification 5.6,**
Exercice des mandats locaux

Vu la délibération 38-2014 fixant à 30% de l'indice 1015 les indemnités de fonction du Président, Vu l'article L5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux indemnités votées par le Conseil Communautaire pour l'exercice effectif des fonctions de Président et de Vice-présidents, M. MAUDET indique que le montant de l'indemnité de fonction du Président représente une importante charge patronale pour la collectivité et propose de réduire l'indemnité de fonction du Président à 27% de l'indice 1015.

Le président s'étant retiré, sous la présidence de Monsieur Patrick HARPER, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, Décide de fixer le taux des indemnités du Président à 27% de l'indice 1015, Dit que ces indemnités seront versées à compter du 1^{er} Mai 2015.

❖ **Personnels : créations de postes, délibération 020-2015 Classification 4.1 Personnels**

Afin de pourvoir à l'augmentation des tâches liée à la reprise des compétences du SMCTOM et à l'évolution des consignes de tri, le Conseil Communautaire a créé par délibération 08-2015 un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet.

L'agent retenue pour occuper ces fonctions bénéficiant d'un avancement de grade au 27 juillet 2015, le Conseil Communautaire décide de créer au 27 juillet 2015 un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet et de supprimer à cette date le poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet.

Afin de pourvoir à l'accueil estival des touristes au Syndicat d'initiatives de Cerisiers, le Conseil Communautaire décide de créer au 1^{er} juillet 2015 un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet de 27 heures hebdomadaires qui sera pourvu en 2015 par des emplois saisonniers

Personnels : Plan de formation intercommunal 2015

La formation « habilitation électrique de premier niveau » sera organisée par le CNFPT à destination des personnels des communes de la CCVPO début Juillet sur notre territoire. Il reste des places disponibles

• Propositions du Conseil Général : Agence Technique Départementale

La participation fixée par le conseil Général est de 1.20€ par habitant, réduit de 60% pour les communes si la Communauté de Communes adhère à l'Agence, plus un cout fixé à 2% des travaux pour lesquels l'ATD intervient en qualité d'assistance à Maitrise d'ouvrage. Notre EPCI n'a pas de projet correspondant au services de l'ATD. Tous les conseillers sont appelés à s'exprimer sur la volonté de leur commune d'adhérer et sur l'éventuelle adhésion de la CCVPO. 13 communes ont adhéré ou sont favorables à l'adhésion et 11 communes ne sont pas intéressées.

Par 14 Voix pour, 3 abstentions et 18 Contre, le Conseil Communautaire décide de ne pas adhérer à l'Agence Technique Départementale. Un calcul sera fait sur l'impact financier de cette décision.

Questions diverses

Terrains pour branchages dans les communes,

Le Président propose aux communes qui le souhaitent de mettre en place sur leur territoire un terrain clos destiné à recevoir les branchages qui seront broyés gratuitement par la Communauté de Communes (choix et paiement direct du prestataire). Les communes de Vaudeurs et St Maurice sont intéressées et disposent d'un terrain. Cette organisation permet d'offrir un service de proximité et de réduire les déplacements et les frais liés à la gestion de ces matériaux en déchèteries. Les broyas seront laissés à disposition de la commune pour paillis ou compostage.

Très haut débit,

Le Président présente aux conseillers les couts que représenterait pour la Communauté de Communes la montée en débit envisagée par le Conseil Général. Cette mesure, très couteuse, concerne un nombre restreint de communes et de foyers et n'apportera pas de solution aux zones non desservies. Suite à une étude auprès de certaines communes impactées qui sont opposées au projet en raison de son cout et de son faible impact, il apparait que les demandes des usagers concernent en priorité le développement de la téléphonie mobile. Bien que les opérateurs ne soient pas intéressés par une augmentation du déploiement en milieu rural, M. PAGNIER et M. MAUDET rencontreront prochainement « Orange ». Le contrat relatif aux Wimax est abandonné par la région.

Délibération pour le choix d'une capitale régionale

De nombreuses communes sont indifférentes ou opposées au principe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

TABLE DES DÉLIBÉRATIONS du 8 Avril 2015

• Accueil par M. STERN, maire de Pont sur Vanne	2
• Intervention de la DDT sur la mise aux normes des aménagements des Établissements Recevant du Public Ad'AP (date butoir septembre 2015)	2
❖ Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion de la Zone d'Activité des Vignes de Mauny, Délibération N°10-2015, Classification 7.1 décisions Budgétaires	2
❖ Vote du Compte Administratif et du compte de gestion du service assainissement non collectif, Délibération N° 011-2015, Classification 7.1 décisions Budgétaires.....	2
❖ Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion de la Communauté de Communes, Délibération N012-2015, Classification 7.1 décisions Budgétaires	3
❖ Affectation du résultat du Compte Administratif de la Communauté de Communes, Délibération N°013-2015- , Classification 7.1 décisions Budgétaires	4
❖ Vote du Budget Primitif 2015 pour la Communauté de Communes Délibération N°014-2015 Classification 7.1 Décision Budgétaire.....	4
❖ Vote du Budget Primitif 2015 pour la Zone d'Activité des Vignes de Mauny Délibération N°015-2015 Classification 7.1 Décision Budgétaire.....	4
❖ Vote du Budget Primitif 2015 pour le service assainissement non collectif, Délibération N°016-2015 Classification 7.1 Décision Budgétaire.....	4
❖ Vote du Budget Primitif 2015 : taux d'imposition pour la Communauté de Communes Délibération N°017-2015, Classification 7.2 fiscalité.....	5
❖ Mise à disposition de personnel au service annexe du SPANC, Délibération N°018-2015, Classification 7.1 Décision Budgétaire.....	5
❖ Indemnités de fonction du Président : diminution, délibération 019-2015, Classification 5.6, Exercice des mandats locaux	5
❖ Personnels : créations de postes, délibération 020-2015 Classification 4.1 Personnels	5

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires

Après dépôt en Sous-Préfecture, le 9 Avril 2015

Et publication ou notification, le 9 Avril 2015

Suivent les signatures